



CONCOURS D'ENTREE AU CYCLE SUPERIEUR

*Supports destinés à la préparation de l'épreuve écrite de
spécialité par les titulaires du diplôme national
d'ingénieur*

ECONOMIE ET GESTION

Axe 7 : Politique Economique

El MEHDI ALI GRIGUICHE
Maître assistant
IHEC Carthage

elmehdi.griguiche@ihec.rnu.tn

Septembre 2007

SOMMAIRE

<u>7.1 ETAT ET SERVICES COLLECTIFS</u>	<u>3</u>
7.1.1 C'EST QUOI L'ETAT ?	3
7.1.2 DEFINITION DU SECTEUR PUBLIC	4
7.1.3 LES SERVICES COLLECTIFS	5
7.1.4 LES FONCTIONS DU SECTEUR PUBLIC	9
7.1.5 QU'EST CE QUI JUSTIFIE L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE ?	9
<u>7.2 LES EFFETS EXTERNES</u>	<u>13</u>
7.2.1 DEFINITION ET IMPLICATION DES EFFETS EXTERNES	13
7.2.2 TAXE DE PIGOU, COASE ET « L'INTERNALISATION » DES EFFETS EXTERNES	15
7.2.3 L'INTERVENTION DE L'ETAT	16
<u>7.3 LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET FISCALE</u>	<u>18</u>
7.3.1 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	18
7.3.2 LE BUDGET DE L'ETAT	20
7.3.3 LES RECETTES ET LES DEPENSES DE L'ETAT	23
7.3.4 QUEL ROLE POUR L'ETAT DANS LA SPHERE ECONOMIQUE ?	26
7.3.5 MESURE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT	32
7.3.6 APPROCHE DYNAMIQUE DU SOLDE BUDGETAIRE	34
<u>QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE : QCM</u>	<u>37</u>
<u>CORRIGE DU QCM :</u>	<u>42</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>43</u>

7.1 ETAT ET SERVICES COLLECTIFS

Les limites de la régulation de l'activité économique par les marchés justifient l'intervention de l'Etat. L'Etat assure des services publics pour combler les insuffisances du marché. Au cours des dernières années, le rôle de l'Etat s'est graduellement étendu à de nouvelles fonctions.

7.1.1 C'EST QUOI L'ETAT ?

Sous ce nom, on désigne la personnification juridique d'une nation. L'Etat est souvent assimilé à la forme institutionnalisée du pouvoir politique. Il est le sujet et le support de l'autorité publique qui est chargé de trouver des réponses aux conflits de la société.

▪ De l'Etat gendarme et Etat providence vers l'Etat stratège

Depuis la pensée classique, Adam Smith se fait le défenseur de l'**État gendarme** qui a pour mission de fixer la loi, et de la faire respecter. Plus précisément, l'Etat doit assurer l'ordre public. L'État pour les classiques doit s'en tenir aux fonctions régaliennes minimales, (défense nationale, police, justice, émission de la monnaie), qui ne peuvent pas être fournies par les entreprises privées.

D'un autre côté, la pensée néoclassique justifie l'intervention de l'État pour remédier aux imperfections du marché (les biens collectifs et les effets externes). L'État doit intervenir pour internaliser les effets externes.

En revanche, l'analyse keynésienne met en avant la vision de L'**État providence** ; c'est l'Etat interventionniste tel qu'il est mis en place après la seconde guerre mondiale : l'État-providence prend en charge le développement économique et la protection sociale. Dans un sens restreint, l'État-providence désigne simplement la gestion de la protection sociale.

L'Etat de demain est un **Etat « stratège »**. Il n'est plus un simple producteur, et gestionnaire, du service public. L'Etat est désormais concepteur, pilote et commanditaire. Son rôle est de définir et de délimiter le service dont chaque citoyen doit pouvoir bénéficier, soit gratuitement, soit à des conditions identiques pour tous et, enfin, d'établir les conditions de son financement et les ressources nécessaires pour le réaliser. De simple producteur et administrateur du service public, l'Etat devient

responsable de l'appréciation des contraintes d'intérêt général. L'Etat de demain est auteur, créateur, développeur, et fondateur de nouveaux services. Il estime la contrainte d'intérêt général (par exemple les NTCl), et en mesure les avantages et les inconvénients afin d'identifier les moyens de les intégrer et les modalités pratiques de les produire et de le les diffuser.

7.1.2 DEFINITION DU SECTEUR PUBLIC

La taille du secteur public est appréciée selon la propriété des moyens de production, et selon le mode de prise de décision.

		PROPRIETE DES MOYENS DE PRODUCTION	
		Privée	Publique
PROCESSUS DE DECISION	Marché	(Cas 1)	(Cas 2)
	Politique	(Cas 3)	(Cas 4)

➤ Au sens restreint, le secteur public est représenté par l'ensemble des entreprises publiques. Une entreprise publique est une entreprise sur laquelle, l'Etat peut exercer directement, ou indirectement, une influence perceptible, en disposant soit de la majorité, ou de la totalité du capital; soit de la majorité des voix attachées aux parts émises du capital.

➤ Au sens large, le secteur public c'est les entreprises publiques, plus les administrations publiques.

De ce point de vue, le secteur public peut être défini en énumérant les différents organismes qui le composent :

- Les administrations publiques (nationales, régionales ou locales),
- Les entreprises publiques dont les politiques de tarifs (prix), et d'investissement, s'écartent sensiblement des principes commerciaux,
- Les organismes de sécurité sociale.

Dans le secteur public, le mode de prise de décision est politique et centralisé. L'offre est assurée par les institutions de l'Etat et la bureaucratie. Le prix (l'impôt) est un prix implicite. Il découle des décisions publiques qui devraient être financées par des ressources tirées de l'économie. La demande est révélée par le biais des institutions

politiques, des programmes politiques, des initiatives, des votes, referendum etc. Le mode de décision dans le secteur public est politique, il s'oppose intégralement à celui du processus décentralisé de rencontre entre l'offre et la demande au prix d'équilibre du marché.

Lorsque la propriété des moyens de production est publique, on parle d'une économie collectiviste. Lorsqu'elle est privée, c'est une économie de marché. Une combinaison des deux produirait une économie mixte

7.1.3 LES SERVICES COLLECTIFS

Deux critères sont utilisés pour caractériser les services collectifs : la non rivalité, et la non exclusion.

➤ **La non rivalité des consommateurs:** Un bien collectif peut être consommé simultanément par plusieurs agents, sans que la quantité consommée par les uns ne diminue les quantités disponibles pour les autres. Une fois produit par un individu, le service collectif est nécessairement disponible pour les autres individus (éclairage public, phare, défense nationale). A contrario la consommation d'un bien privatif est rivale (par exemple un fruit) puisque sa consommation ne peut se faire qu'une seule fois par une personne déterminée. Le fait qu'une personne consomme un bien rival, cela prive en même temps les autres de le consommer.

Un bien est collectif (pur), lorsque l'exclusion d'un agent consommateur à ce bien n'est pas possible. Tout le monde peut profiter d'un bien collectif, à partir du moment où il est produit ; tout au moins dans la limite des capacités de l'infrastructure de production. La non rivalité des consommateurs correspond à une production jointe à utilisateurs multiples. On parle aussi d'indivisibilité du bien collectif, chacun ne pouvant en consommer une partie. Enfin, s'agissant de biens collectifs impurs, les utilisateurs peuvent consommer ce bien sans rien dépenser, ceci en ne révélant pas leurs vraies préférences se comportant ainsi en passagers clandestins. Un bien collectif pur n'a ni demande, ni prix. Pour combler cette lacune, l'État prend en charge la production du bien collectif, ou bien, la confie à une entreprise privée.

➤ **La non exclusion :** personne ne peut être écarté de l'utilisation d'un bien collectif, même celui qui ne paie pas le prix (le passager clandestin). En d'autres termes, il n'est

pas possible d'exclure de la consommation du service public l'individu qui ne révèle pas ses préférences, et donc ne paie pas le prix du service.

Quant au concept d'exclusion, il faut distinguer entre l'exclusion du consommateur (peut il choisir de s'exclure d'une consommation publique qu'il n'apprécie pas ?), et l'exclusion du producteur (est elle techniquement possible, et est elle économiquement opportune ?).

En combinant ces deux caractéristiques, on obtient une matrice avec quatre sorties :

		CONSOMMATION	
		Rivale	Non rivale
EXCLUSION PAR LES PRIX	Possible Exclusion	(Cas 1) <i>Biens marchands</i> Voiture, fruits, vacances, etc.	(Cas 3) <i>Biens mixtes :</i> théâtre, tunnel, autoroute à péage, tunnel. En général jusqu'à une limite de capacité
	Impossible Non exclusion	(Cas 2) <i>Biens mixtes</i> Air propre, espace urbain, calme,...	(Cas 4) <i>Services collectifs purs</i> Défense nationale, éclairage public, phare.

➤ **Cas 1 : Les biens privatifs purs :** Ce sont des biens rivaux et excluables. C'est le cas des produits manufacturés et marchands. Exemples, voiture, fruits, etc. Un bien privatif est un bien rival (ou divisible). Son utilisation par un agent exclut toute consommation par un autre agent, ce qui implique que le coût marginal d'un consommateur supplémentaire est supérieur à zéro. Le bien privatif est exclusif en ce que le détenteur de ce bien peut empêcher d'autres agents de l'utiliser.

➤ **Cas 4 : les services collectifs purs :** ce sont des services qui ne peuvent pas être produits par une entreprise privée. Le service collectif pur est par conséquent hors marché. Son financement se fait d'une manière *coercitive* grâce à des prélèvements obligatoires imposés par l'État. Le service public est un bien collectif pur parce qu'il n'est pas totalement indivisible et concerne de grands groupes de personnes. Le service collectif est non rival en ce qu'il peut être utilisé par un grand nombre de personnes sans coût de production supplémentaire. Tel est le cas d'un pont. Le fait qu'une personne, ou plusieurs personnes, utilisent ce pont ne change rien au coût de sa production. Le coût

marginal engendré par un consommateur supplémentaire est nul. Le service collectif est non exclusif en ce qu'il n'est pas possible de rationner son utilisation par les prix.

Entre ces deux cas extrêmes, existe des biens intermédiaires, appelés bien collectifs impurs ou mixtes.

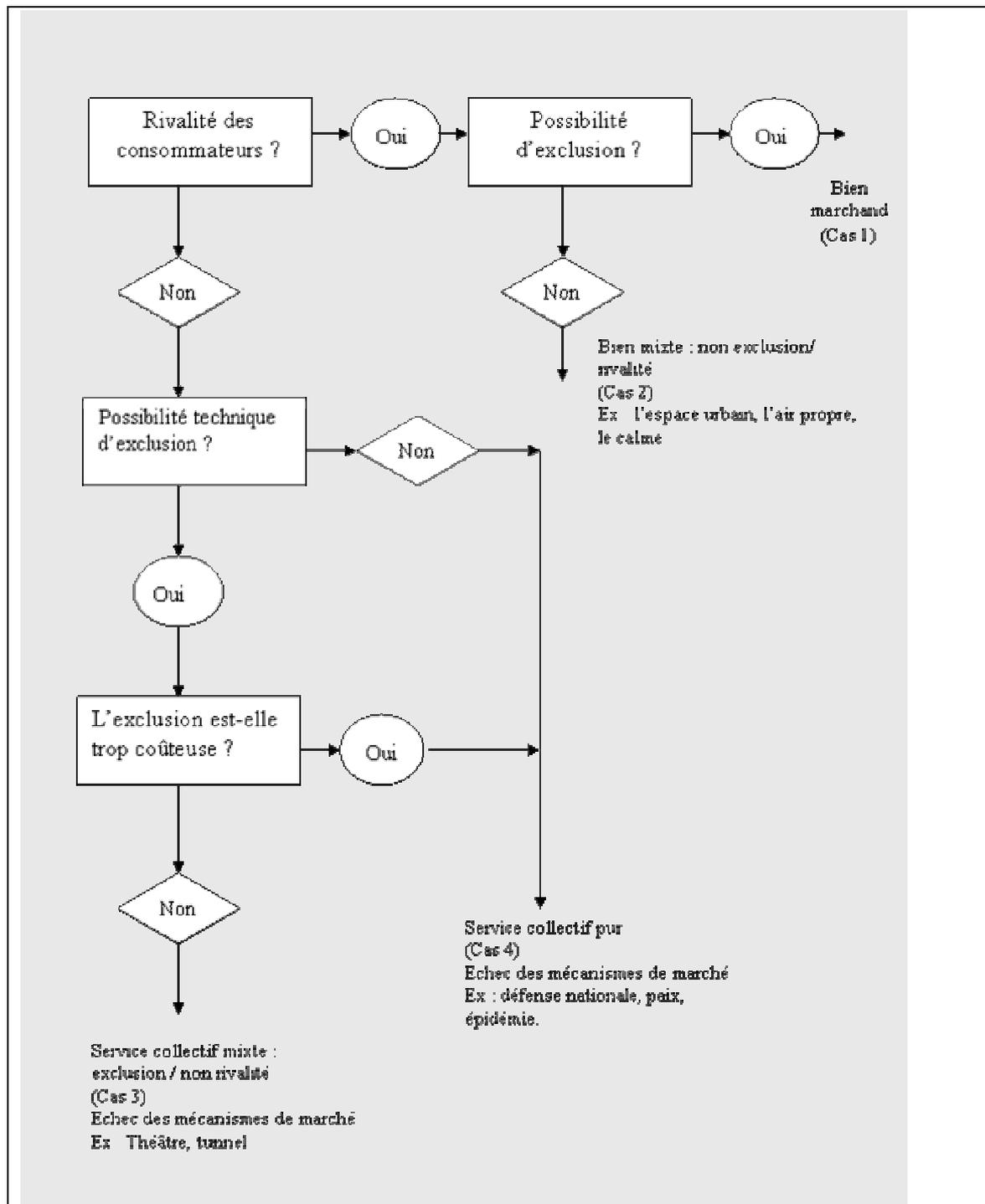
➤ **Cas 2 : Les biens en commun** : ce sont des biens rivaux et non excluables par les prix. La situation 2 est, encore une fois, relative à *des biens mixtes*, indivisibles ou partiellement indivisibles, en faveur de grand groupes. Cette situation est celle des ressources naturelles épuisables (air propre, espace urbain, ressources maritimes, etc.) dont l'accès est libre. Son caractère rival fait que l'exploitation par les uns peut dégrader sa qualité et nuire à sa consommation par d'autres. La réglementation à l'accès à ce bien est justifiée afin de limiter l'épuisement de ces ressources.

➤ **Cas 3 : les biens dits de club** : ce sont des biens non rivaux et excluables par les prix. Ce cas s'applique à *des biens mixtes*, partiellement indivisibles mais utilisables par des petits groupes. Ce sont des biens et services de club, plutôt marchand. Exemple, Piscine, théâtre, tunnel, autoroute, etc. Un bien est dit de club lorsque la consommation de ce bien est divisible quantitativement. Cette divisibilité permet une exclusion par le prix, et de prévoir le paiement d'un droit d'accès comme par exemple le péage pour une autoroute. Toutefois, l'offre d'un service de club est indivisible qualitativement (tant qu'il n'y a pas d'encombrement) d'où l'impossibilité d'exclusion par l'usage.

▪ **Le passager clandestin**

Le passager clandestin ou « pique assiette », est une situation d'un agent consommateur qui essaie de profiter de la caractéristique de non exclusion d'un service collectif. Cet agent pourrait disposer d'une rente, et augmenter son bien être, lorsqu'il ne révèle pas ses préférences, mais attends à ce que quelqu'un d'autre fasse le premier pas, et donc paie le service collectif qu'il commande. En se servant sans payer, le consommateur d'un service collectif se comporte ainsi en passager clandestin.

LES CARACTERISTIQUES DES SERVICES PUBLICS



7.1.4 LES FONCTIONS DU SECTEUR PUBLIC

L'allocation, la redistribution, et la stabilisation sont les trois grandes fonctions reconnues à l'État :

- **La fonction d'allocation des ressources :** Les administrations publiques doivent produire ce que le marché n'est pas capable de réaliser, c'est-à-dire, l'ensemble des biens publics.
- **La fonction de redistribution :** l'État opère une distribution de la richesse primaire et des revenus. Cette redistribution vise, essentiellement, à accroître la justice sociale. La régulation résultant des mécanismes de marché peut ne pas correspondre à ce que la société considère comme juste et équitable. L'Etat doit intervenir pour apporter des corrections aux imperfections du marché.

Le secteur public peut agir par des approvisionnements directs en biens publics, financés par le budget général (l'impôt), par une production privée subventionnée, ou bien par des revenus supplémentaires, soit sous la forme d'allocation, soit sous la forme de déduction d'impôt.

- **La fonction de stabilisation :** l'intervention de l'Etat a pour fonction de réduire les fluctuations économiques, et influencer le cours de l'activité économique. L'Etat par son action sur la masse monétaire, le taux d'intérêt, la modification des dépenses publiques, des impôts, et les modifications des tarifs douaniers, arrive à influencer le niveau, et la structure de l'activité, et atteindre certains objectifs (réduire le chômage, éviter la hausse des prix, et le déséquilibre de la balance des paiements).

7.1.5 QU'EST CE QUI JUSTIFIE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'ECONOMIE ?

- **Inefficacité des marchés :**

Le rôle de l'État se justifie par l'existence de plusieurs structures de marchés en situations non concurrentielles. En concurrence pure et parfaite, l'État n'a pas de raison d'intervenir. Cependant, lorsque les opérations sont peu nombreuses sur les marchés, certains agents ont la possibilité de contrôler les prix, et de dégager des superprofits. Ces superprofits, qu'on appelle couramment « des rentes de situation » sont pris aux dépens d'autres opérateurs sur les marchés (surtout les consommateurs). Ainsi, le fonctionnement normal du marché ne permet pas une allocation optimale des ressources,

et une situation d'équilibre satisfaisante. L'imperfection des marchés légitime l'intervention de l'État dans l'économie, et son intervention se fait par le biais de la politique économique.

➤ **Problème d'environnement**

L'intervention de l'Etat se justifie aussi par l'aggravation des problèmes d'environnement et des interdépendances des agents, qui ne sont pas pris en compte par le marché.

L'exemple type est celui de la pollution des rivières par les industries. Cette pollution provoque un préjudice, et des coûts pour les agriculteurs qui sont en amont à ces usines. Sous les seules forces du marché, les usines ne sont pas obligées d'intégrer ces coûts dans leurs calculs économiques. Seul l'État peut forcer les ménages, et les entreprises à les intégrer.

➤ **Les externalités**

L'État s'accorde, aussi, le pouvoir de fournir des services non appropriables par ceux qui les ont produits et qui provoquent des externalités importantes, comme le cas de l'éducation, les travaux d'infrastructure, santé publique, etc.

Les biens publics doivent être produits par l'État. Les biens publics sont ceux qui sont à la fois indivisibles, et qui provoquent des effets externes. L'exemple type de bien public est celui de l'éclairage public. Tout le monde en profite à partir du moment où il est produit l'éclairage public ne peut pas faire l'objet d'une appropriation individuelle. L'indivisibilité de l'usage de bien collectif rend impossible l'exclusion d'un ou plusieurs consommateurs à ce bien. La Défense nationale, la représentation diplomatique, la sécurité dans un pays, sont des biens collectifs. Ils fonctionnent selon la non exclusion par les marchés et les prix. En mettant un bien collectif à la disposition d'un individu, il est du coup à la disposition de tous les autres individus. Les biens publics provoquent des externalités, parce que leur production donne lieu à une consommation par les agents, sans que le producteur en tire un bénéfice. Ainsi, le producteur est incité à produire en dessous de ce qui serait optimal du point de vue du bien-être de la société.

➤ **Les fonctions de coûts décroissants et des rendements d'échelle croissants dans la production**

Les technologies de production caractérisées par des rendements croissants (coûts décroissants), expliquent ou encore contribuent à l'indivisibilité de l'offre. La micro-économie montre que dans ces conditions, notamment pour des considérations d'efficacité technique, un seul producteur devrait produire pour le marché¹. On peut également observer des situations où la concurrence disparaît au profit d'un regroupement de firmes qui formeront désormais un monopole justifié par la décroissance des coûts ou par des considérations de politique industrielle. Encore faut-il que ces monopoles ne soient pas déviants au sens où ils exercent un pouvoir de monopole nuisible d'un point de vue allocatif. En tout état de cause, des activités utiles pour l'ensemble de la société ne peuvent apparaître que sous la forme d'un **monopole naturel**. Ainsi, la création d'un pont par une entreprise privée pose le problème de la tarification du coût du passage qui permettra à cette entreprise d'intérioriser les frais de construction et de faire des bénéfices. Les conditions de la tarification constituent à ce propos un élément majeur de la réglementation des monopoles naturels. Conditions techniques et tarification constituent donc l'essentiel de la nationalisation de ces monopoles, nationalisation à propos de laquelle L. Walras (1834 -1910) disait : « *L'État peut et doit intervenir dans les industries de chemin de fer et à un double titre: 1) parce que le service des chemins de fer, en ce qui concerne le transport des services ou des produits d'intérêt public, est lui-même un service public; 2) parce que le service des chemins de fer, en ce qui concerne le transport des services ou produits d'intérêt privé, est un monopole naturel et nécessaire qui, par conséquent, doit être érigé en monopole d'État économique* ».

➤ **Continuité des services collectifs et la mise en place d'une politique de recherche et développement**

L'État assure la continuité des services publics, et la mise en place d'une politique de recherche. La continuité du service public justifie la constitution d'un secteur public. L'État se préoccupe d'un certain nombre de branches économiques jugées stratégiques au nom des intérêts nationaux dans un certain nombre de branches jugées stratégiques.

¹ Pour une description plus approfondie du monopole naturel, le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage écrit par Xavier Greffe « Economie des politiques publiques ». Éditions DALLOZ -1994.

Dans une vision étatiste et nationaliste, la volonté d'assurer l'indépendance du pays a amené l'autorité publique en Tunisie à initialiser la création de toute pièces des entreprises de secteurs clés (énergie, transport, banques, industrie), à mettre une planification et à soutenir activement certaines productions (comme par exemple l'industrie mécanique ou électrique).

La volonté d'assurer le développement national et le souci de long terme justifie la politique de recherche scientifique et technologique. L'activité de recherche au plan national est un facteur de développement économique et éducationnel. L'Etat investit dans la maîtrise et l'approfondissement des connaissances scientifiques et technologiques, pour asseoir sa politique de développement et affirmer l'identité socioculturelle du pays. La recherche permet à la société de s'assumer et de faire face à ses problèmes en s'appuyant sur ses propres compétences.

➤ **Information insuffisante et incertitude**

Par le contrôle des monopoles, l'Etat assure une fonction régulatrice de protection des consommateurs, pour qui les coûts d'accès aux informations relatives aux biens vendus sur les marchés sont élevés.

L'Etat vise aussi à compenser les incertitudes de l'économie du marché (chômage, retraite, santé et accidents professionnels). Cette fonction d'assurance publique n'est pas gratuite. L'Etat perçoit la cotisation sociale en contre partie.

Points importants à retenir :

Etat – secteur public - bien collectif – bien marchand - bien mixte – non rivalité – non exclusion – passager clandestin – causes de l'intervention de l'Etat – monopole nature – allocation - redistribution – stabilisation.

7.2 LES EFFETS EXTERNES

7.2.1 DEFINITION ET IMPLICATION DES EFFETS EXTERNES

Depuis les années vingt, Marshall, Pigou, et Young ont été les premiers à développer le concept des effets externes.

➤ Un effet externe, ou externalité, désigne une situation dans laquelle l'acte de la consommation ou de la production d'un agent influe positivement ou négativement sur l'utilité d'un autre agent, sans que cette interaction transite par des mécanismes du marché et des prix.

Exemples :

Lorsqu'un apiculteur et un arboriculteur seraient voisins, les abeilles des uns font le miel avec les arbres de l'autre. L'arboriculteur profite du butinage des abeilles nécessaire au transport du pollen des fleurs. Dans cet exemple, il s'agit d'effet externe positif.

La consommation de la musique la nuit gêne les voisins, qui voient leur utilité diminuer; alors même qu'ils ne sont pas dédommagés pour ce préjudice. L'externalité est dans ce cas négative.

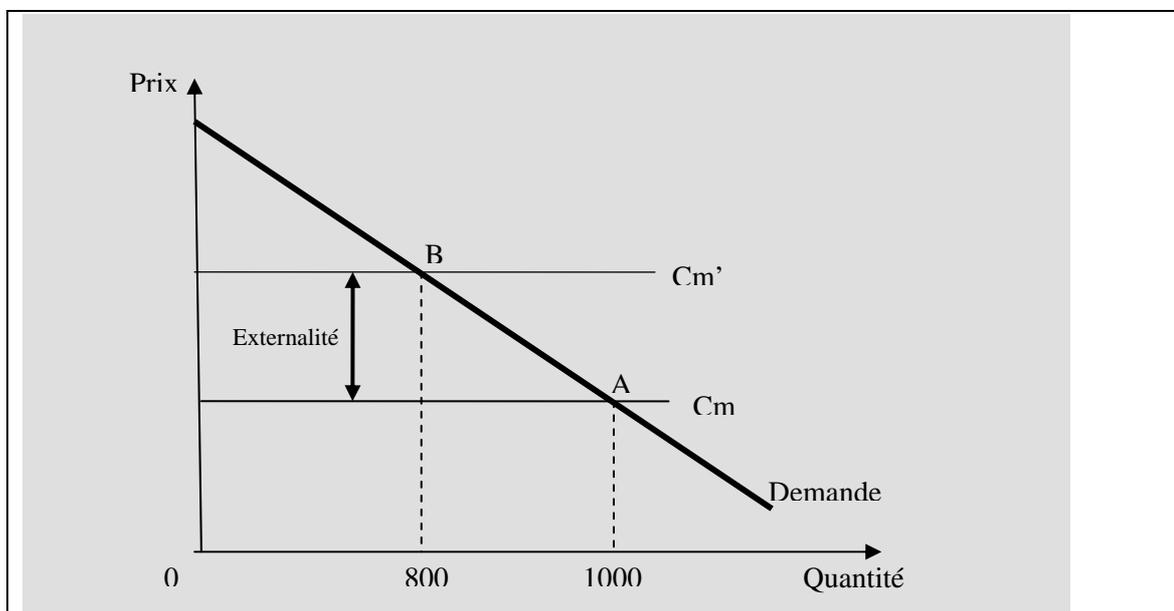
À partir de ces exemples, il apparaît que l'origine des externalités réside dans l'imperfection des droits de propriétés. Dans une situation d'externalité positive, un agent voit son utilité croître, alors qu'il n'a pas payé le prix. De la sorte, l'effet externe remet en cause le principe d'appropriation sur lequel est fondé l'efficacité du marché en tant que mode d'allocation et de régulation des ressources.

La propriété privée, et l'exclusion par les prix sont la traduction du principe suivant lequel : celui qui ne paie pas n'accède pas au bien. En d'autres termes, le choix d'un consommateur A ne doit pas affecter l'utilité d'un autre consommateur B, si ce n'est que par le biais des prix.

Dans l'exemple de l'arboriculteur et de l'apiculteur, le premier reçoit en vendant ses fruits, un prix inférieur aux services qu'il a rendu à la collectivité (soit plus de miel pour l'apiculteur). Dans cette situation, le bénéfice marginal privé est inférieur au bénéfice

marginal social. Dans le cas d'une externalité négative, le coût marginal privé est inférieur au coût marginal social.

Supposons par exemple qu'une entreprise produit des chaussures et pollue de ce fait la rivière avoisinante. La droite C_m désigne le coût marginal privé de l'entreprise. Elle représente le coût supplémentaire d'une chaussure. Toutefois, la production des chaussures occasionne un coût social supplémentaire, lié à la pollution de la rivière. La droite C_m' désigne le coût social, égal au coût marginal privé de la fabrication des chaussures et les coûts externes, que l'entreprise a fait subir à la société.



Ce graphique, montre qu'en l'absence d'intervention de l'État, la solution A n'est pas optimale du point de vue de la société. Le coût marginal social de la production de la millième paire de chaussures est supérieur au bénéfice dégagé par les consommateurs. La solution à l'optimum social se situe au point B. Néanmoins, le marché ne converge pas spontanément vers cette solution. De ce fait, il y a surproduction par rapport à l'optimum social. D'où, il revient à l'État de remédier aux imperfections des marchés et de forcer les ménages et les entreprises à intégrer dans leurs calculs les déséconomies externes.

7.2.2 TAXE DE PIGOU, COASE ET « L'INTERNALISATION » DES EFFETS EXTERNES

▪ Taxe Pigouvienne

Dans une première solution aux effets externes négatifs, Pigou (1920) a envisagé de taxer celui qui en est à l'origine - principe du pollueur payeur- et de subventionner celui qui en subit le préjudice.

En fait, la solution proposée par Pigou n'est pas forcément très satisfaisante pour plusieurs raisons :

Elle suppose que l'on puisse évaluer le montant de l'effet externe pour pouvoir taxer en conséquence. Même si l'État arrive à évaluer le montant des effets externes, encore faut-il fixer d'une manière unilatérale la taxe. Cette solution s'avère rigide et relativement dirigiste. D'autre part, la règle du « *pollueur payeur* » peut être inversée et devenir, « *puisque je paie alors je pollue* ».

▪ Coase et internalisation des externalités

Coase (1960) propose à ce que l'État attribue la ressource qui est à l'origine des externalités à l'une des parties concernées par l'effet externe. Ensuite, le mécanisme du marché va se mettre en marche et permettre d'internaliser les effets externes.

Par exemple, dans le cas d'une rivière polluée, l'État peut attribuer la ressource au riverain, qui en devient propriétaire, et peut interdire de ce fait, toute pollution. Si l'entreprise souhaite polluer, elle doit acheter le droit à l'usage sur la rivière, et dédommager le riverain. Cette solution reste ainsi dans l'esprit du pollueur payeur.

L'État peut aussi attribuer la rivière à l'entreprise qui peut l'exploiter et polluer autant qu'elle le souhaite. Cette solution est qualifiée de « *laisser-faire* ». Si le riverain juge la pollution trop élevée, il sera prêt à dédommager l'entreprise qui lui vend une partie de son droit d'usage. Les deux parties concernées vont négocier la réduction de la pollution, jusqu'à ce que le coût marginal de la baisse de la pollution soit égal au profit résultant du dédommagement. Cette solution présente l'avantage de non pas éliminer la pollution, mais de déterminer le niveau de pollution optimal.

L'État ne se substitue pas au marché mais se contente d'attribuer la ressource et laisse faire les mécanismes du marché. D'autre part, en termes de résultats, il est équivalent à l'État de donner la ressource au riverain ou à l'entreprise.

Malgré son intérêt, la solution de Coase n'est pas facile à appliquer. Elle suppose qu'il n'y ait pas de coût de transaction, et que tous les agents concernés puissent participer aux négociations.

▪ **Introduction du marché dans la lutte contre la pollution :**

Parallèlement aux instruments de type réglementaire de taxes et droits à polluer, une nouvelle solution économique est avancée ces dernières années à la protection de l'environnement.

Cette nouvelle solution repose sur le principe du marché des droits à polluer.

L'état fixe une quantité maximale de pollution et attribue aux entreprises des permis de pollution sur la quantité de pollution résiduelle. Ces permis sont négociables : chaque entreprise peut vendre ses droits à polluer à une autre entreprise.

7.2.3 L'intervention de l'Etat

La défaillance du marché et les externalités constituent la raison principale de détérioration et de gaspillage des ressources. Certains biens (eau, air) n'ont pas de prix (biens libres). D'autres biens sont affectés de prix qui ne reflètent pas leur rareté et leur utilité sociale (le bois par exemple n'intègre pas les externalités écologiques et climatiques). Ainsi, les externalités devraient être internalisées au même titre que le coût externe.

Généralement, l'intervention de l'État se fait de trois manières: le contrôle direct (taxation et réglementation), contraintes et gestion directe, gestion par le marché des biens publics et rétablissements des droits de propriété.

▪ **La réglementation directe (fiscalité : taxes et subventions)**

L'action par voie de législation et réglementation est l'intervention la plus utilisée. L'Etat fixe des taxes, et des limites de production, sur la production à externalité négative ; et encourage, et subventionne, les productions à externalité positive.

▪ **La gestion directe par la collectivité ou par délégation**

En cas de production insuffisante par rapport l'optimum social et un prix surévalué, l'état peut gérer directement, ou par délégation, la production de ces biens pour éviter les dérives économiques qui sont une tarification trop élevée ; qui implique une rente de

monopole et une production insuffisante. Le contrôle des monopoles par l'État peut aller d'une simple prise en charge directe de la production (la poste, le téléphone, l'électricité, le transport ferroviaire...); jusqu'à une délégation de la production sous le contrôle de l'État. Les entreprises privées qui agissent dans le cadre de délégation opèrent selon un cahier des charges indiquant les obligations de service public.

Par son action, l'État incite à la production des biens que le marché n'offre pas à un bon niveau, parce que l'équilibre de ce marché n'intègre pas l'avantage social. La tarification au coût marginale au lieu du prix de monopole est avantageuse pour l'ensemble de l'économie. Lorsque les coûts marginaux sont décroissants, et que le monopole réalise un déficit, ce déficit peut être pris en charge par la collectivité, sous forme de subvention à l'équilibre.

- **Gestion par le marché**

En rétablissant les droits de propriété, l'Etat essaie de définir, et de délimiter le cadre des négociations entre ceux qui produisent le bien public à externalité, de façon à atteindre une solution satisfaisante pour tous et optimale pour la collectivité. Par exemple, en cas de pollution d'une rivière, l'Etat peut organiser une négociation entre la société polluante et la société d'assainissement, qui débouche sur une aide donnée de cette dernière à la société polluante pour s'équiper de dispositif anti-pollution qui coûte moins cher que les dispositifs de filtration. L'idée est de trouver des mécanismes qui permettent de limiter l'intervention de l'Etat.

Points importants à retenir :

Externalité (positive ou négative) – Défaillance du marché – Internaliser les coûts externes – Taxe de Pigou – Normes juridiques et fiscales (Taxes / subventions) – Les modalités pratiques d'intervention et de gestion des biens publics – Le marché des droits de propriété.

7.3 LA POLITIQUE BUDGETAIRE ET FISCALE

Le lancinant problème de la soutenabilité de la dette publique est encore d'actualité dans les pays en développement. Les politiques budgétaires des années quatre vingt, dans ces pays, comme dans les pays développés, ont conduit à une montée en puissance de l'endettement public.

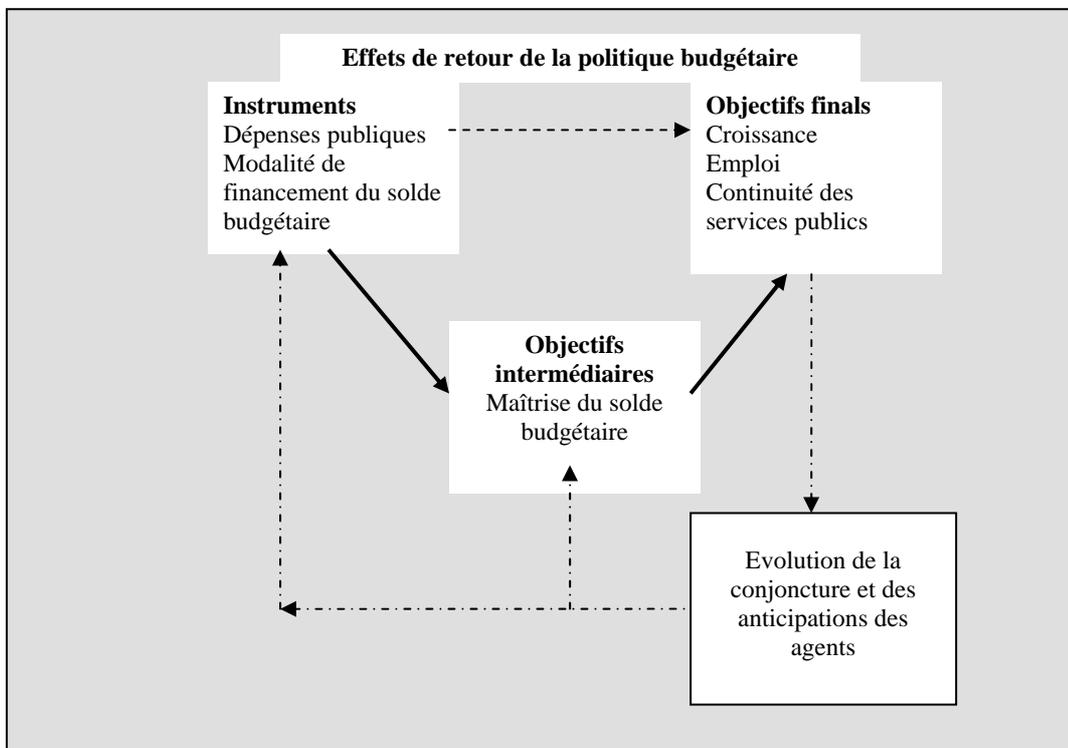
Après le traité de Maastricht (1992), les pays développés se sont imposés des politiques budgétaires contraintes par des dispositions de pacte de stabilité, comme pré condition à l'intégration de l'union européenne. Cet accord, oblige les gouvernements à ne pas dépasser un ratio maximum de 60% de la dette/PIB ; et un déficit public maximum de 3 % du PIB. Il impose aussi, une croissance sur le long terme à 4 ou 5 %; et des mécanismes automatiques de lissage des fluctuations économiques.

D'autre part, de part leurs spécificités, les réactions des pays en développement ont été longues, retardées et déstabilisantes. Alors que les pays développés se sont dotés des critères de Maastricht pour restaurer l'efficacité de l'instrument budgétaire, les pays en développement restent encore tiraillés entre l'adoption des principes d'efficience; et les exigences des politiques de développement: maintien de la loi, services publics en l'absence des marchés, financement des schémas de réduction de la pauvreté, programmes sociaux; et investissement en infrastructure. Les gouvernements des pays en développement agissent ainsi comme agents de croissance et de développement. Ils sont à la poursuite de leurs propres intérêts. Ils ont une clientèle à maintenir, une bureaucratie, et des entreprises déficitaires à financer. Pour financer ces activités, ces gouvernements ont besoin de fonds à collecter, au-delà des principes d'efficience économique ; et neutralité de la fiscalité.

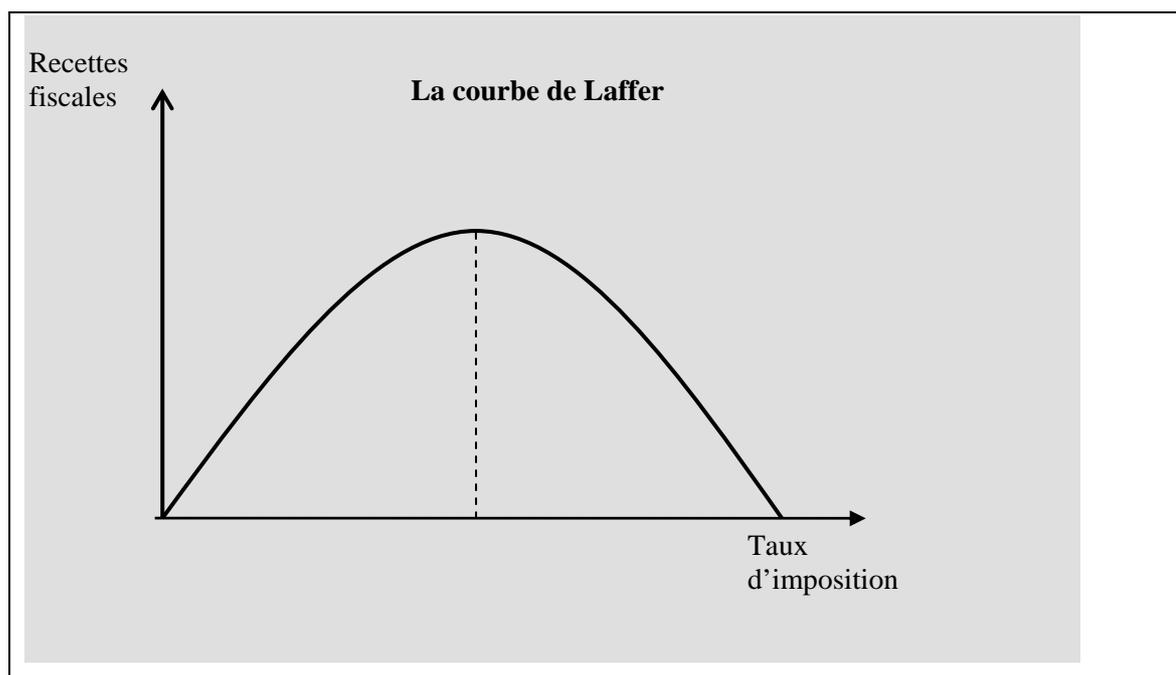
7.3.1 LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

La croissance non inflationniste, l'emploi et le bon fonctionnement des services publics (armée, éducation, santé) sont les objectifs finaux de la politique budgétaire. L'objectif intermédiaire de la politique budgétaire est celui de la maîtrise du solde

budgétaire. Les instruments d'action de l'État sont les dépenses publiques, les impôts, ainsi que le mode de financement du déficit budgétaire.



La réversibilité et la temporalité des mesures budgétaires sont les particularités de la politique budgétaire. Son impact sur la croissance économique a un effet de retour sur le solde budgétaire et le rendement de l'impôt. Les dépenses publiques contribuent à la distribution des revenus et le maintien du pouvoir d'achat. Elles participent à l'accroissement du capital humain, la mise en place des infrastructures, et le développement de la recherche. Les dépenses publiques contribuent à la création des biens publics qui favorisent la croissance. D'autre part, les dépenses publiques ont en contre partie des prélèvements obligatoires. Ces prélèvements ont un effet négatif sur la production. A partir d'un certain seuil, les dépenses publiques ont un effet dissuasif sur la croissance économique, dès lors que les dépenses publiques absorbent une part importante de l'épargne disponible au détriment du secteur privé (effet d'éviction). Trop de dépenses publiques nécessite plus d'impôts. Au-delà d'un certain seuil, le rendement de l'impôt diminue. « Trop d'impôt tue l'impôt », idée avancée par Arthur Laffer.



Le solde budgétaire (déficit, ou excédant) en pourcentage du PIB, et la dette publique en pourcentage du PIB ; sont les deux indicateurs de base de la politique budgétaire. Les critères de bonne gestion des finances publiques correspondent à maintenir ces indicateurs en dessous de certains seuils dont les niveaux sont à calculer selon une rigueur scientifique.

7.3.2 LE BUDGET DE L'ETAT

Le budget de l'Etat est la voie à travers laquelle s'exécutent les choix de la politique budgétaire sur la sphère économique. Comme tout budget, le budget de l'Etat est construit en deux volets : volet dépenses engagées par l'Etat, et volet recettes de l'Etat. La différence entre recettes et dépenses est appelée solde budgétaire. Dans une première approximation, on peut affirmer que lorsque les recettes dépassent les dépenses, le solde budgétaire est excédentaire, et la politique budgétaire est qualifiée de restrictive sur la sphère réelle. Dans le cas inverse, lorsque le solde budgétaire est déficitaire, la politique de l'Etat est qualifiée d'expansive. Depuis longtemps, la politique économique avait comme objectif la relance et la stabilisation de l'économie. Or, depuis les années quatre vingt la politique budgétaire est utilisée à des fins d'équilibre budgétaire et réduire le ratio de la dette publique.

Cette nouvelle orientation de la politique budgétaire est une réaction obligée à la montée des ratios des dettes publiques dans un grand nombre de pays développés, ainsi que dans des pays qualifiés en voie de développement. La persistance de déficits budgétaires élevés a amené les gouvernements à se préoccuper de la solvabilité des finances publiques, et de la contrainte budgétaire intertemporelle. L'Etat est un agent économique qui est confronté comme tous les autres agents économiques à une contrainte intertemporelle. Les déficits d'aujourd'hui donnent lieu à un endettement, et par voie de conséquence à des charges supplémentaires dans l'avenir. Toutefois, contrairement au ménage, l'Etat a une durée de vie infinie. Sa dette venant à échéance ne sera pas totalement remboursée. Plus précisément, la dette venant à échéance sera remboursée à l'aide de nouveaux emprunts. Car on peut toujours penser que les générations futures, elles aussi, voudront placer une partie de leur épargne dans des titres de l'Etat. Ainsi, ce raisonnement nous amène à considérer qu'une dette publique en pourcentage du PIB est stable, alors qu'une dette en continuelle augmentation du PIB ne l'est pas.

Le budget de l'Etat peut s'écrire :

Recettes + déficit = dépenses + charge de la dette

Recette+ déficit = dépenses + intérêt de la dette + amortissement de la dette

Donc, recettes – dépenses = charges d'intérêt – déficit net

$$T - G = \text{charges d'intérêt} - \text{déficit net}$$

Avec T les impôts, G les dépenses publiques hors charge de la dette (intérêt et principal de la dette). Les charges d'intérêt à payer par l'Etat sont équivalentes au taux d'intérêt (noté i), multiplié par le stock de dettes (noté B). Le déficit net du remboursement du principal est noté par D .

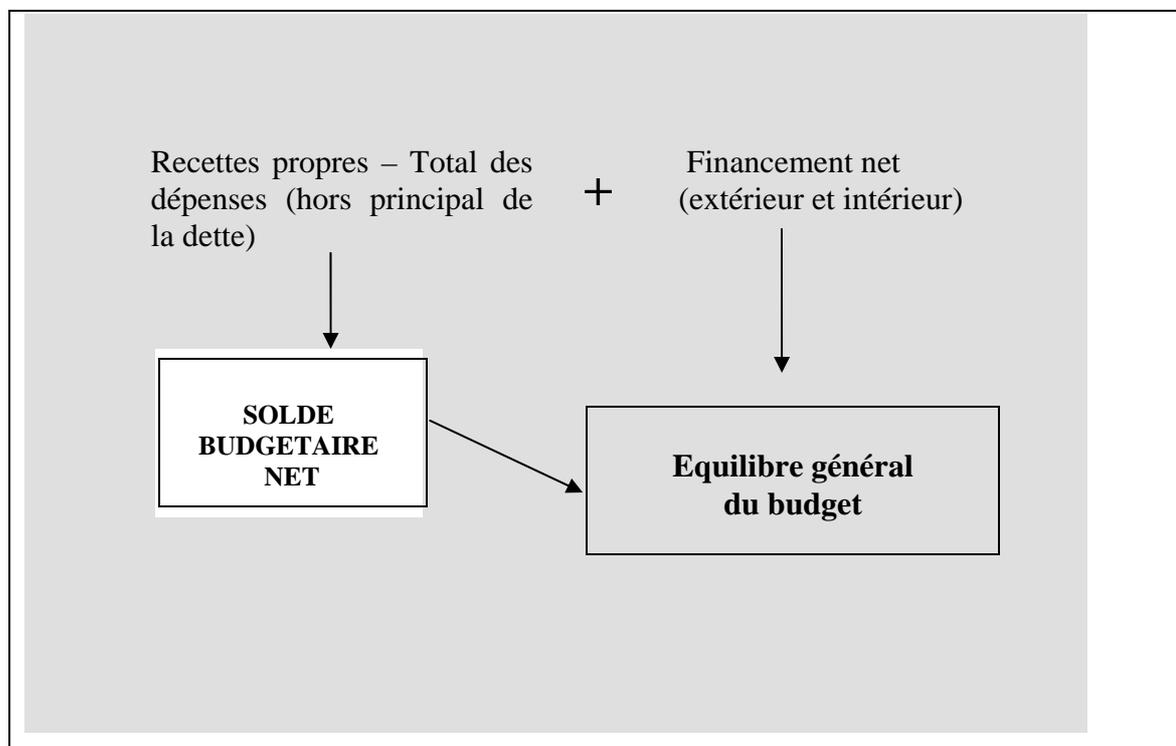
$$T - G = i \cdot B - D$$

La différence entre les recettes et les dépenses est appelée le solde budgétaire, noté SB .

$$SB = T - G - i \cdot B$$

On parle d'équilibre budgétaire lorsque $SB = 0$, de déficit lorsque $SB < 0$ et d'excédent lorsque $SB > 0$.

Ce solde budgétaire est aussi appelé solde budgétaire conventionnel (ou déficit budgétaire net du remboursement du principal de la dette). En Tunisie, l'équilibre budgétaire résulte d'un agencement particulier de la nomenclature du budget. En effet, l'équilibre du budget en Tunisie est la résultante de l'opération suivante :



Un solde budgétaire a donc deux composantes :

- **Un solde primaire** ($T - G$), c'est-à-dire le déficit primaire de l'Etat hors charge de la dette. Ce solde exprime la dureté de la contrainte budgétaire puisqu'il est la différence entre les dépenses permettant la mise en œuvre de la politique publique et les impôts.
- **Les intérêts versés au titre de la dette publique** ($- i. B$) déjà accumulée.

Le paiement des intérêts représente à court terme une charge liée à la politique de dépenses des années précédentes. Au présent, les charges d'intérêt sont non compressibles, seul le solde primaire représente le solde qui résulte des décisions présentes du pouvoir public.

En % PIB	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Solde primaire	2,14%	- 0,13%	0,88%	- 0,38%	1,69%	0,20%
Charge d'intérêt	- 3,41%	- 3,40%	- 3,33%	- 3,08%	- 3,06%	- 2,81%
SB net	- 1,28%	- 3,54%	- 2,45%	- 3,46%	- 1,36%	- 2,61%

Source : Ministère des finances

7.3.3 LES RECETTES ET LES DEPENSES DE L'ÉTAT

▪ **Les dépenses du budget peuvent être classées en trois groupes :**

1. Les dépenses de fonctionnement : toutes les dépenses de personnel, achat, et entretien du matériel ;

2. Les dépenses de transfert : ce sont les dépenses sans contrepartie. Ce sont les subventions versées aux entreprises, les aides sociales, et intérêt sur la dette publique. L'État agit comme distributeur de revenus.

3. Les dépenses d'équipement (ou en capital). Ce sont les investissements d'infrastructures réalisées par l'État, ou bien des investissements réalisés avec l'aide de l'État par le biais de subventions versées aux entreprises publiques, ou aux collectivités locales.

L'État peut également opter à un classement par fonction des dépenses publiques. Dépenses par fonctions ministérielles (défense, éducation, santé, ...etc.).

En fonction des activités que l'État cherche à développer ou favoriser, l'État prend des décisions publiques de développer tel type de dépenses au détriment d'autres dépenses. Nombreuses dépenses de l'État sont rigides à la baisse. Par exemple, les traitements des salaires sont difficiles à réduire. L'État ne peut agir que sur le nombre des fonctionnaires. À la limite, ce nombre pourrait être modulé par le non remplacement des personnes qui partent à la retraite. D'autres dépenses se déclenchent de manière automatique. C'est le cas des intérêts sur la dette publique qui doivent être payées. Autrement, c'est la confiance dans les engagements contractuels de l'État qui serait entamée. Les dépenses sociales sont aussi difficiles à réduire. Les pensions versées aux fonctionnaires

dépendent de la structure par âge de la population. Seules les dépenses de fonctionnement des administrations peuvent être réduites sur le court terme.

▪ **Les recettes de l'État proviennent des impôts qui sont levés sur le revenu, sur les dépenses, et sur le capital.**

Les impôts sur les revenus des agents intègrent les impôts sur les sociétés, les impôts sur le revenu des personnes physiques, les impôts sur l'épargne et les revenus du capital (intérêt et dividende), les impôts sur le capital, les impôts sur les successions, les impôts sur les plus-values suite à la cession d'actifs immobiliers et titres financiers, et les impôts de solidarité.

Les impôts sur les dépenses : ce sont les taxes sur les produits pétroliers, les droits de douane, et taxes sur la valeur ajoutée.

Les taxes locales : ce seront des impôts collectés par les collectivités locales (taxes foncières, taxe d'habitation).

Les cotisations sociales correspondent aux paiements aux organismes de sécurités sociales par les salariés et les employeurs. Les cotisations sociales sont assises sur les revenus du travail, et sont déductibles du revenu imposable du ménage. Les cotisations sociales sont la contrepartie des prestations sociales garanties par les administrations publiques, pour couvrir les risques subis par les ménages ; en cas de chômage, maladie, vieillesse.

La fiscalité distingue plusieurs types d'impôt : impôt forfaitaire, impôt proportionnel, et impôt progressif. Les recettes fiscales de l'Etat sont ventilées en impôts directs, et impôts indirects.

Les impôts directs sont les impôts sur les sociétés, sur le revenu, et de solidarité. Ils sont prélevés à des dates fixes sur les ressources du contribuable à caractère nominatif (l'identité du contribuable est connue par les services fiscaux).

Les impôts indirects sont perçus à l'occasion d'opération économique (passage de marchandise à la frontière, consommation, héritage..), ou à l'occasion d'une opération administrative (timbres fiscaux). C'est le cas des droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée, droits de succession.

Autrefois, l'impôt était estimé avoir un objectif financier: couvrir les dépenses de l'Etat. Aujourd'hui, on admet plutôt que l'impôt puisse être utilisé en vue d'atteindre des objectifs économiques et sociaux, et être employé en tant qu'instrument de politique économique.

▪ **Qu'est ce qui justifie les prélèvements de l'impôt ?**

Trois raisons justifient le prélèvement de l'impôt : l'impôt est prélevé en échange du service public. Il est prélevé pour des raisons de solidarité, et il est prélevé pour dissuader et faire payer les externalités négative.

➤ **L'impôt en échange du service public:** l'impôt est prélevé comme le prix de la sécurité collective, et le service public. L'impôt finance les grandes infrastructures sociales (transport, écoles, hôpitaux etc.) ; et contribue au soutien de la croissance économique.

➤ **L'impôt de solidarité :** des considérations de redistribution et justice sociale justifient l'impôt et la progressivité de l'impôt.

➤ **L'impôt de dissuasion :** les taxes sur la pollution, sur les produits pétroliers, sur les tabacs, et autres, sont des impôts de dissuasion, et refacturation des externalités négatives.

▪ **Qu'est ce qu'une « bonne » fiscalité ?**

Quatre critères sont utilisés pour apprécier « une bonne fiscalité » : Le rendement financier, la justice sociale, la neutralité économique, la simplicité et la stabilité.

➤ **Rendement financier :** la préférence pour une assiette large et un taux faible assure le rendement financier. L'Etat doit chercher à demander plus à l'impôt et moins au contribuable. Outre les préoccupations du rendement brut, l'Etat doit mesurer le rendement net de l'impôt (le rendement net c'est le rendement brut duquel il faudrait enlever le coût de la gestion de l'impôt).

➤ **Justice sociale :** un bon impôt est un impôt jugé acceptable. L'impôt est conçu dans le temps et l'espace selon un barème de priorités. Il est fixé selon des considérations sociales, historiques, et institutionnelles. L'orientation des Etats modernes est vers la progressivité, et les impôts proportionnels (TVA, cotisation sociale). L'impôt crée un lien social, et alimente la justice sociale.

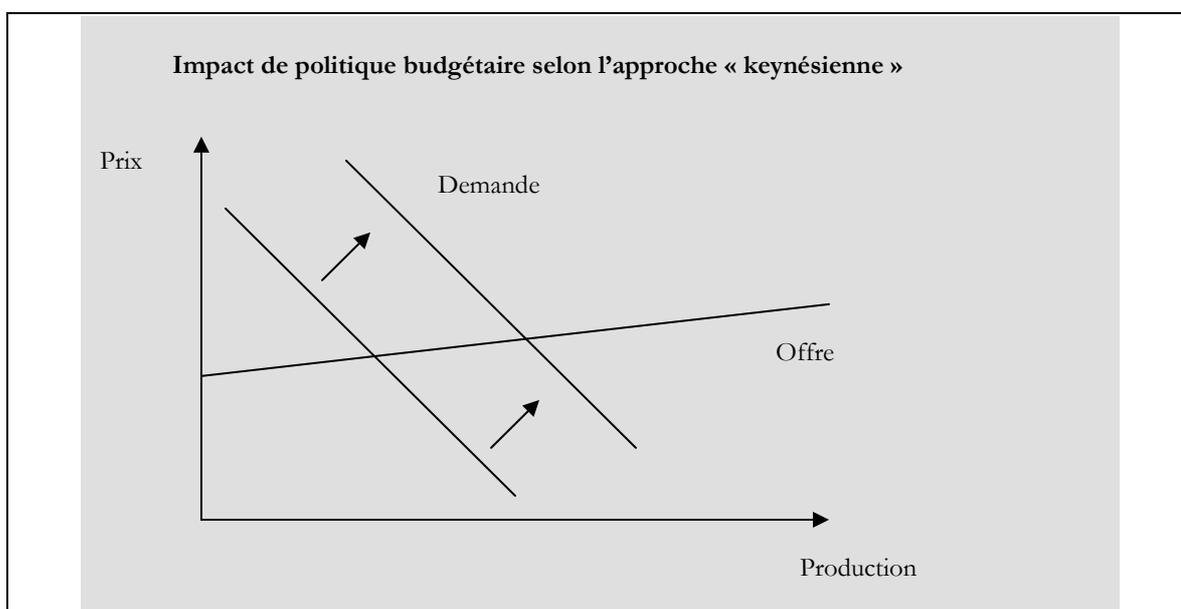
➤ **Neutralité** : la tendance des nouvelles politiques fiscales est vers une taxation en aval. La TVA en est un exemple. Elle taxe à la source, mais elle permet aussi d'éviter les distorsions entre les différentes étapes de la création de la valeur. L'impôt est d'autant plus neutre qu'il n'entrave pas la production des biens et services, et ne freine pas la mobilité des richesses. Il est neutre, lorsqu'il encourage l'initiative économique, et rend acceptable de supporter les risques.

➤ **La simplicité et la stabilité** : L'Etat est constamment tiraillé entre des considérations de simplicité de l'impôt d'un côté, et la justice de la redistribution d'un autre côté. La taxe doit être aussi simple que possible, pour éviter les échecs des procédés des taxes complexes. Plus la taxe est simple, plus elle est utile et facile à adopter. Une taxe simple et stable évite des coûts de gestion, de réforme, et de changement de la fiscalité.

7.3.4 QUEL RÔLE POUR L'ÉTAT DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE ?

La question de la place de l'Etat dans l'activité économique est un sujet de controverses entre les principaux courants de pensée économique. Dans une approche libérale le rôle de l'Etat est limité. L'Etat doit uniquement se limiter à garantir le fonctionnement du marché et assurer ses fonctions régaliennes (Police, justice, armée...). C'est ainsi qu'on parle d'**Etat gendarme**. Toute intervention de l'Etat dans la sphère économique est inefficace, voire préjudiciable. Cette approche libérale, développée par les néoclassiques, conteste les effets positifs de relance par le canal du multiplicateur. Pour les néoclassiques l'activité est entièrement déterminée par l'offre. La relance par la demande, et les déficits publics, n'a pas un grand effet sur la conjoncture économique à court terme. L'Etat doit avoir une incidence nulle sur l'activité réelle de l'économie. Il en résulte que son budget doit être équilibré. Les néoclassiques recommandent quand même une baisse d'impôt. Ils y voient une utilité dans cette baisse dans l'accroissement de l'incitation à investir, à travailler, et réduire les distorsions du côté de l'offre. Pour les keynésiens, une baisse d'impôt, et un accroissement ex ante des dépenses publiques, soutiennent les revenus et la croissance économique. L'approche keynésienne est fondée sur un ensemble d'hypothèses dont les deux principales sont : la flexibilité de l'offre, et la rigidité des prix à court terme, qui conduit à la détermination de la demande des ménages par le revenu courant. Cette rigidité des prix est suffisamment élevée pour que l'équilibre de marché des biens et services soit déterminé par la demande.

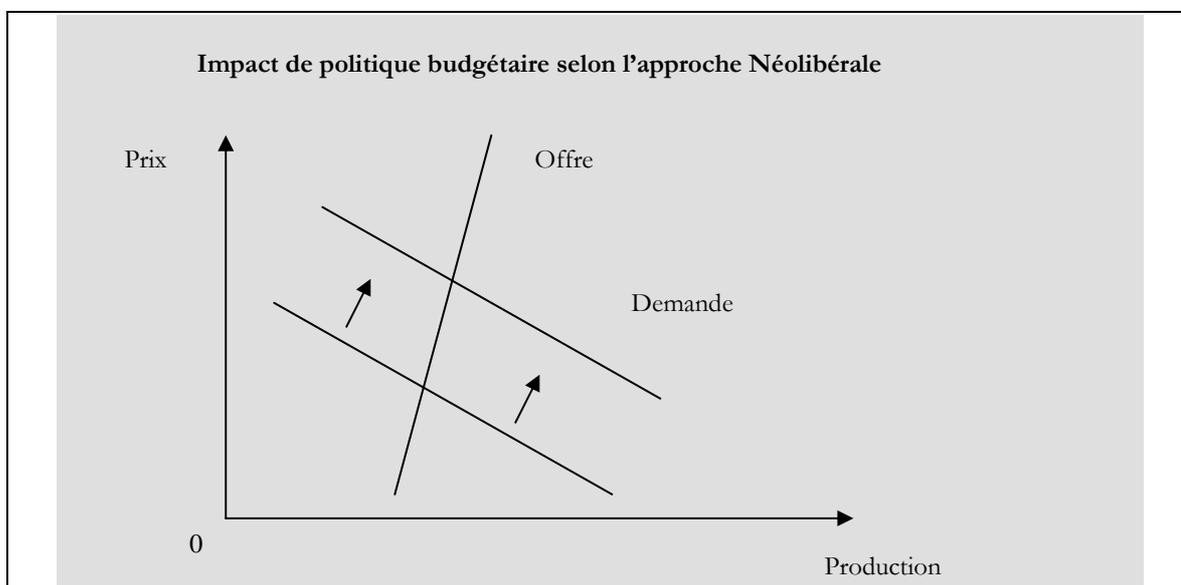
Dans le cadre du modèle offre agrégée, demande agrégée, une extension de la théorie « keynésienne » suppose que les producteurs peuvent facilement varier leur offre moyennant une faible variation des prix, les salaires (prix du travail) demeurant rigides. La courbe de demande agrégée est décroissante en raison de l'impact négatif de l'inflation sur la demande (baisse d'encaisses réelles), et la hausse endogène des taux d'intérêt. Une politique de relance, par une augmentation des dépenses publiques ou la baisse des impôts, implique un déplacement vers la droite de la courbe de demande ; ce qui augmente la production sans augmentation importante des prix.



L'approche keynésienne prend en compte l'éviction financière : une augmentation du déficit public provoque une augmentation du taux d'intérêt (effet d'éviction). Son importance est minimisée du fait de l'insensibilité de la demande privée (consommation et investissement) au taux d'intérêt. L'approche keynésienne conduit à un « policy mix » (politique budgétaire accompagnée d'une politique monétaire afin de stabiliser les taux d'intérêt, et éviter les conflits entre ces deux politiques).

Pour les néolibéraux, l'éviction financière est totale. Une augmentation des dépenses publiques provoque une hausse des taux d'intérêt. Cette hausse déprime la consommation, et l'investissement privé (baisse de la demande). Une augmentation de la demande publique modifie les composantes de la demande et non pas la demande

totale. Les ajustements des prix sont suffisamment rapides pour que l'équilibre du marché des biens et services soit réalisé par l'offre.



La courbe d'offre est très pentue dans ce cas. Les producteurs n'acceptent d'augmenter leur offre que sous condition d'une augmentation plus que proportionnelle des prix. Ceci explique l'impact limité de la relance par la demande. Même lorsque l'offre des biens est élastique, un accroissement de la demande publique se fait au détriment de la consommation privée, parce que les ménages anticipent que le déficit d'aujourd'hui donnera lieu à des impôts plus élevés dans le futur (phénomène connu sous l'hypothèse de « l'équivalence Ricardienne »).

Le multiplicateur keynésien

Dans le modèle keynésien, au lieu de prendre en compte une multitude de marchés, on peut d'abord raisonner sur un seul marché en agrégeant d'un côté toutes les demandes, et de l'autre, toutes les offres de biens et services finals. En économie fermée, l'offre globale est égale à la somme des valeurs ajoutées produites par toutes les branches appelée produit intérieur brut (**PIB**).

Ces biens produits sur le plan interne peuvent être utilisés de plusieurs façons :

- consommés à titre final par les ménages;
- utilisés par les entreprises sous la forme d'investissements;
- commandés par l'État (dépenses publiques).

L'équilibre macro-économique s'écrit:

$$Y=C+I+G$$

Y: Production ou revenu global;

C: Consommation des ménages;

I : Formation brute de capital fixe (investissement);

G: Dépenses de l'État en biens finals.

On voit donc que les dépenses publiques G peuvent servir à équilibrer les deux parties de l'équation à un niveau de production plus élevé.

Keynes s'est efforcé de montrer que l'équilibre à court terme des finances publiques ne doit pas représenter une norme pour la politique économique. En période de sous-emploi, il est possible de relancer la production en augmentant les dépenses publiques, alors qu'en période de plein-emploi et de tensions inflationnistes, il faut réduire l'excès de demande globale en réduisant ces mêmes dépenses.

Avec la révolution keynésienne, la croissance, l'emploi et les revenus ne sont plus considérés comme des résultats ou comme des soldes; ils deviennent des objectifs de la politique économique. La nation devient un circuit économique, elle est perçue comme un système de variables et de flux à optimiser.

Les multiplicateurs en économie fermée

Le «multiplicateur» présente les effets d'une modification de l'investissement (ou de la dépense publique) sur le revenu global et donc sur l'emploi.

La théorie keynésienne propose, pour lutter contre le chômage, une relance de l'activité économique par le déficit budgétaire. Ce dernier, peut prendre deux formes:

- augmentation des dépenses à niveau de recettes fiscales inchangé (déficit par le haut)
- diminution des impôts à niveau de dépenses identique (déficit par le bas).

Il est possible de montrer que le multiplicateur des dépenses publiques ($1/1 - c$) est toujours plus élevé que le multiplicateur fiscal ($c/1 - c$).

Le multiplicateur budgétaire en économie fermée sans intervention de l'Etat

Le multiplicateur statique.

Dans sa formulation initiale, le multiplicateur est analysé de manière statique : les

différentes vagues de revenu générées par une dépense initiale apparaissent instantanément.

L'équation ressources emplois, s'écrit :

$$Y=C+I$$

Avec Y le revenu national, C la consommation et I l'investissement.

On pose:

$$C = c Y + C_0$$

D'où

$$Y = c Y + C_0 + I.$$

Écrivons cette relation sous forme de variations

$$\Delta Y (1 - c) = \Delta I$$

$\Delta Y = [1/(1 - c)] \Delta I = k \Delta I$ avec k le multiplicateur.

On sait que $0 < c < 1$, donc $0 < (1 - c) < 1$, donc $[1/(1 - c)] > 1$, donc $k > 1$.

Le multiplicateur est d'autant plus fort que la propension marginale à consommer c est élevée.

Pour $c=0,7$, $k= 3,33$. Pour $\Delta I= 100$, alors $\Delta Y =333$.

Dès que l'investissement devient plus important ($\Delta I > 0$), l'augmentation de la production qui en résulte est plus forte que la dépense initiale, il y a un effet multiplicateur.

Ce processus de multiplication des revenus peut être freiné par toute une série d'obstacles:

- les importations représentent une fuite en économie ouverte;
- les impôts diminuent également la valeur du multiplicateur;
- l'accroissement du revenu global peut buter sur l'insuffisance des capacités de production ou sur la hausse des taux d'intérêt.

Il suppose également le respect de certaines hypothèses:

La consommation des ménages est supposée dépendre uniquement du revenu courant et non du taux d'intérêt;

Les acteurs économiques doivent analyser une politique budgétaire expansive comme un enrichissement et on suppose qu'ils ne s'interrogent pas sur la nécessité pour l'État de financer à terme sa dette par des hausses d'impôts (effet Ricardo-Barro).

La valeur du multiplicateur k est donc théorique, dans la réalité les effets de multiplication sont souvent moins élevés.

Le multiplicateur fiscal on économie fermée

Reprenons l'équation:

$$Y = c(Y - T) + C_0 + I + G.$$

Par hypothèse $\Delta G = 0$ (les dépenses publiques restent inchangées, et $\Delta I = 0$).

On pose $\Delta T < 0$ (le gouvernement décide de réduire les impôts).

Les impôts sont forfaitaires.

La baisse des impôts s'écrit: $-\Delta T$.

$$(1 - c) \cdot \Delta Y = -c(-\Delta T)$$

$$\Delta Y = [c/(1 - c)] \Delta T = k' \Delta T$$

Avec $k' = c/(1 - c)$, le multiplicateur fiscal.

Étant donné que $0 < c < 1$, on en déduit que le multiplicateur fiscal est plus faible que le multiplicateur budgétaire.

Pour $c = 0,7$, $k = 1/(1 - c) = 3,33$ et $k' = c/(1 - c) = 2,33$.

Ceci s'explique par le fait que la dépense publique agit directement sur le niveau de l'activité, alors qu'une partie des revenus issus de la baisse de l'imposition constitue une fuite (du fait du comportement d'épargne).

Les impôts sont proportionnels au revenu national.

On a: $T = t Y$ (avec t une taxe proportionnelle). Reprenons l'équation:

$$Y = c(Y - T) + C_0 + I + G$$

$$Y = c(Y - t Y) + C_0 + I + G.$$

En variations, on obtient:

$$\Delta Y (1 - c + c t) = \Delta G$$

avec $k'' = 1/(1 - c(1 - t))$, le multiplicateur fiscal.

Les impôts ont pour conséquence d'atténuer les effets de multiplication. Reprenons l'exemple d'une dépense supplémentaire de 100 ($\Delta G = 100$), d'une propension marginale à consommer c égale à 0.7 et d'un prélèvement fiscal de 10 % ($t = 0,1$).

$$k'' = 1/[1 - c(1 - t)] = 1/[1 - 0,7(1 - 0,1)] = 1/0,37 = 2,7$$

(Contre 3,33 en l'absence d'impôt).

La politique budgétaire de relance est affaiblie par le gonflement des recettes fiscales et l'effet multiplicateur est réduit lorsque les impôts sont sensibles à la conjoncture.

Par ailleurs, on constate que le budget de l'État a un effet stabilisateur sur la conjoncture. Lorsque le taux de croissance de la production est très élevé, les impôts augmentent rapidement, le budget tend à devenir excédentaire ce qui limite les possibilités d'emballage de la conjoncture. Inversement, une récession est freinée par le fait que les rentrées fiscales diminuent. Dans un cas comme dans l'autre, on parle de **stabilisation automatique**.

Le multiplicateur de budget équilibré

Lorsque les pouvoirs publics doivent faire face à des dépenses supplémentaires, ils peuvent chercher à les financer par un surcroît d'impôt d'un même montant (l'objectif est de préserver l'équilibre du budget de l'État). Dans ce cas peut-on parler d'effet de multiplication?

En utilisant les résultats précédents, on peut écrire:

$$\Delta Y = [1/(1 - c)] \Delta G + [-c/(1 - c)] \Delta T$$

Puisque $\Delta G = \Delta T$, l'équation devient:

$$\Delta Y = [1/(1 - c)] \Delta G + [-c/(1 - c)] \Delta G$$

$$\Delta Y = [1 - c/(1 - c)] \Delta G$$

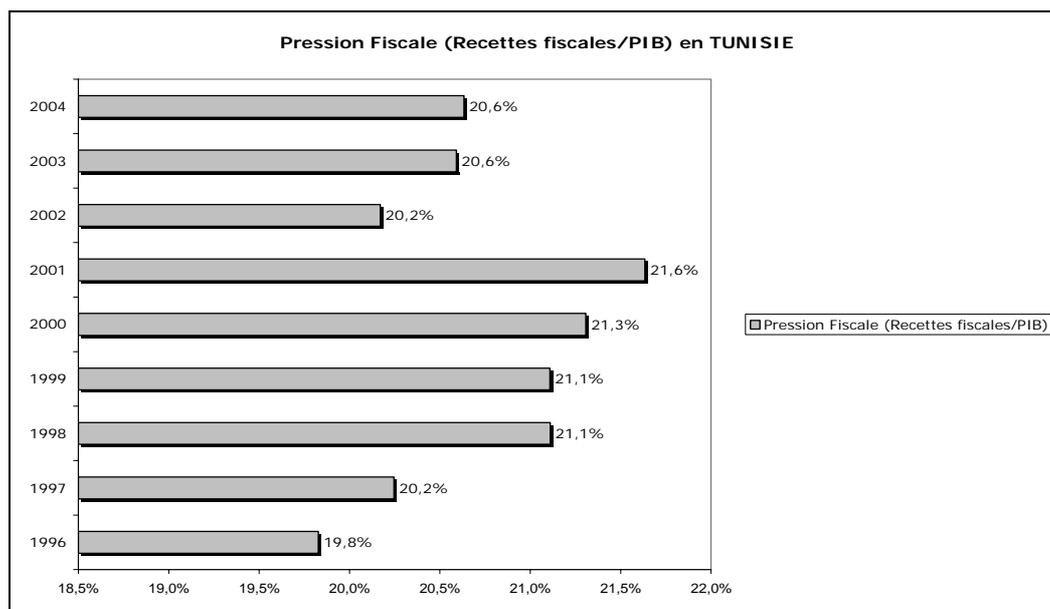
$$\Delta Y = \Delta G.$$

La variation du revenu national est égale à la variation de la dépense publique. Le multiplicateur du budget équilibré est égal à l'unité ($k = 1$).

C'est le **théorème d'Haavelmo** (T. Haavelmo, «Multiplier effects of a balanced budget», *Econometrica*, October 1945.) Un budget équilibré n'a pas un effet neutre sur l'activité économique. Si les dépenses et les impôts augmentent d'une même valeur, le solde budgétaire reste inchangé, mais il y a néanmoins un effet de multiplication égal à l'unité (le montant du revenu s'accroît du même montant que la variation initiale des dépenses).

7.3.5 MESURE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

L'intervention de l'Etat dans la sphère économique peut être estimée par le biais de la pression fiscale, c'est-à-dire, l'importance des flux financiers prélevés sur les agents économiques à travers les divers stades de collecte des impôts, et charges sociales qui servent de financer l'action de l'Etat, et ses organismes sociaux.



Sources : Ministère des finances et INS

La pression fiscale exprimée en taux permet de faire des comparaisons entre pays. Dans le tableau suivant l'on retiendra pour des soucis d'homogénéité entre les chiffres le poids des recettes fiscale et non fiscales en % du PIB.

	Poids des recettes fiscales et non fiscales en % du PIB en 2001
Suède	56,7%
Grèce	51,2%
France	49,3%
Italie	43,9%
Etats-Unis	31,0%
Tunisie	24,7%

Source : Ministère des finances et OCDE

La Tunisie se situe largement derrière le groupe des pays développés en termes de prélèvement fiscaux et de redistribution des revenus. En Tunisie, l'impôt indirect représente la principale source de financement de l'Etat (près de 41% des recettes de l'Etat). La TVA à elle seule représente 31% des recettes fiscales.

La part des ressources dans les recettes de l'Etat				
	1998	2001	2003	2005
Recettes fiscales	55,9%	57,2%	57,4%	64,5%
<i>Impôts directs</i>	<i>15,1%</i>	<i>16,8%</i>	<i>18,8%</i>	<i>23,5%</i>
<i>Impôts et taxes indirects</i>	<i>41%</i>	<i>40%</i>	<i>39%</i>	<i>41%</i>
Recettes non fiscales	15,6%	8,0%	10,3%	11,2%
Ressources d'emprunt	28,5%	34,8%	32,3%	24,3%
Total recettes de l'état	100%	100%	100%	100%

Source : Ministère des finances

La part des impôts dans les recettes fiscales				
	1998	2001	2003	2005
Recettes fiscales				
Impôts directs				
<i>Impôts sur les revenus</i>	<i>16,2%</i>	<i>18,5%</i>	<i>19,7%</i>	<i>19,3%</i>
<i>Impôts sur les sociétés</i>	<i>10,8%</i>	<i>10,8%</i>	<i>13,1%</i>	<i>17,2%</i>
Impôts et taxes indirects				
<i>Droits de douanes</i>	<i>15,0%</i>	<i>10,5%</i>	<i>8,3%</i>	<i>6,4%</i>
<i>TVA</i>	<i>30,2%</i>	<i>31,0%</i>	<i>30,3%</i>	<i>29,1%</i>
<i>Droits de consommation</i>	<i>16,3%</i>	<i>16,4%</i>	<i>16,2%</i>	<i>15,3%</i>
<i>Autres impôts et taxes indirects</i>	<i>11,6%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,4%</i>	<i>12,8%</i>

Source : Ministère des finances

En Tunisie, les dépenses ordinaires de fonctionnement de l'Etat représentent la moitié du budget. Les salaires et les traitements représentent à eux seuls 42,9% des dépenses de l'Etat en 2005. Un cinquième du budget est consacré aux dépenses d'investissement, et trente pour cent des dépenses concernent le paiement du service de la dette de l'Etat (intérêt et principal de la dette publique).

Les dépenses du budget dans le total des dépenses de l'Etat				
	1998	2001	2003	2005
Dépenses courantes	44,9	44,0	48,3	50,3
	%	%	%	%
<i>Salaires et traitements</i>	28,7	32,0	35,9	42,9
	%	%	%	%
<i>Moyens de services</i>	4,9%	4,6%	4,7%	4,4%
<i>Intervention: Subventions et transferts</i>	11,3	7,4%	7,7%	10,7
	%			%
Dépenses d'investissement	19,4	23,4	23,5	20,2
	%	%	%	%
Services de la dette	35,4	32,7	28,2	29,4
	%	%	%	%
<i>Intérêt</i>	8,9%	8,3%	8,2%	8,2%
<i>principal</i>	26,6	24,4	20,0	21,3
	%	%	%	%

Source : Ministère des finances

▪ **La loi de Wagner** : si G représente le montant des dépenses publiques, Y le revenu national et N le nombre d'habitants :

$G/Y = f(Y/N)$, avec $dG/dY > 0$, ou encore que l'élasticité des dépenses publiques par rapport au revenu national est supérieure à l'unité.

La loi de Wagner est la loi la plus célèbre, et la plus ancienne, de toutes les explications avancées sur la croissance des dépenses publiques. Son principe est simple : les dépenses publiques vont de pair avec l'industrialisation, l'urbanisation et la croissance économique. La loi de Wagner fait que, l'industrialisation et l'urbanisation conduisent forcément à une multiplication des dépenses publiques, d'infrastructure, d'éducation, et action sociale.

7.3.6 Approche dynamique du solde budgétaire

La contrainte budgétaire de longue période est donnée par

$$G_t - T_t + i B_{t-1} = B_t - B_{t-1} = SB_{net}$$

G_t les dépenses publiques hors charge de la dette,

T_t les recettes fiscales

$B_t =$ Encours nominal de la dette à la date à la date t.

$D_t =$ Déficit total ($SB_{net} < 0$)

$-S_t =$ Déficit primaire, déficit total hors charge de la dette.

Et $i_t =$ Taux d'intérêt apparent nominal de la dette.

$$B_t = D_t + B_{t-1}$$

$$D_t = -S_t + i_t B_{t-1}$$

$$D'où B_t = -S_t + (1 + i_t)B_{t-1}$$

$$B_t/Y_t = -(S_t/Y_t) + (1 + i_t) [B_{t-1}/Y_{t-1}] [Y_{t-1}/Y_t]$$

Si h_t désigne le taux de croissance du PIB nominal.

$$B_t/Y_t = b_t \text{ et } s_t = S_t/Y_t$$

$$\text{Alors, } b_t = -s_t + [(1+i_t)/(1+h_t)][b_{t-1}]$$

$$\text{Le déficit total en pourcentage du PIB : } d_t = -s_t + i_t b_{t-1}. [1]$$

En d'autres termes, le déficit peut être séparé en surplus primaire et intérêt sur la dette.

Ainsi, deux facteurs expliquent les variations annuelles du ratio de la dette sur le PIB :

- Les flux net d'endettement nouveau générés par le déficit primaire.
- Le coût réel d'endettement passé, qui correspond aux intérêts versés diminués de la dette provoquée par la croissance économique en volume et l'inflation.

$$b_t - b_{t-1} = -s_t + [(1+i_t-1-h_t)/(1+h_t)][b_{t-1}]$$

$$b_t - b_{t-1} = -s_t + [(i_t-h_t)/(1+h_t)][b_{t-1}]$$

Il est possible de calculer le surplus primaire qui permet de stabiliser le ratio Dette/PIB de la manière suivante :

$$s_t = [(i_t-h_t)/(1+h_t)][b_{t-1}] [2]$$

$$s_t = [(i_t-h_t)/(1+Y_t/Y_{t-1}-1)][B_{t-1}/Y_{t-1}]$$

$$s_t = [(i_t-h_t)][B_{t-1}/Y_t]$$

Dans le cas où $i > h$, c'est-à-dire le taux d'intérêt apparent est supérieur au taux de croissance du PIB ($st > 0$), il faut dégager un excédent avant intérêt pour stabiliser le ratio de la dette publique. En d'autres termes, (dans une situation où $i > h$), plus on laisse

croître le ratio Dette/PIB ; plus il est difficile de stabiliser ce dernier. Ce qui revient à dire que la stabilité de la dette implique l'égalité entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt.

D'autre part, si le taux d'intérêt est supérieur au taux de la croissance de l'économie, l'Etat emprunte d'une année à une autre pour payer son déficit, il doit ensuite payer les intérêts. Si le solde primaire n'est pas suffisant l'année suivante, il doit de nouveau emprunter pour payer son nouveau déficit et payer les intérêts de la dette. En longue période, c'est un mécanisme cumulatif qui se déclenche; couramment connu sous la représentation d'effet de *boule de neige*.

Les finances publiques en Tunisie		
	Dette publique en % du PIB	Déficit budgétaire en % PIB
1998	59,74%	-1,3%
1999	61,38%	-3,5%
2000	61,93%	-2,4%
2001	62,34%	-3,5%
2002	61,49%	-1,4%
2003	60,35%	-2,6%
2004	57,44%	-2,3%

Source : Ministère des finances

Points importants à retenir :

Les objectifs de la politique budgétaire – Budget de l'Etat – La courbe de Laffer – Les impôts directs et les impôts indirects - Le multiplicateur budgétaire –le multiplicateur fiscal – Le théorème d'Haavelmo – Solde budgétaire – Solde primaire - Traité de Maastricht – L'équivalence Ricardienne- Pression fiscale – Stabilisation automatique- L'effet boule de neige- Loi de Wagner.

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLE : QCM

1. La politique économique est :

- a. Prendre des décisions politiques au lieu du marché,
- b. Une régulation de l'activité économique par la puissance publique,
- c. Prélever les impôts directs et indirects,
- d. Nationaliser les entreprises.

2. Du point de vue de l'efficacité économique, l'intervention de l'État dans la fourniture de biens publics purs, comme la défense nationale, peut être justifiée

- a. Par le fait que le gouvernement est plus efficace que le secteur privé dans la production de ce bien,
- b. Par le fait que les individus n'accordent pas une grande valeur à ce bien,
- c. Par le fait que la quantité produite est trop faible si on laisse le secteur privé s'en charger seul,
- d. Par le souci d'éviter que le secteur privé fasse des profits trop élevés sur ses biens.

3. Parmi les propositions suivantes quelle est celle qui ne justifie pas l'intervention de l'Etat :

- a. La compétition entre les entreprises
- b. Biens publics et non exclusion et externalités,
- c. Economie d'échelle et monopole naturel,
- d. Information imparfaite et défaut de coordination.

4. L'Etat a le rôle:

- a. D'allouer les ressources,
- b. De stabiliser l'économie, et lutter contre les crises,
- c. De corriger les inégalités et redistribuer les richesses entre les agents,

d. D'assurer à la fois les trois rôles cités précédemment.

5. Parmi les biens ou services suivants, indiquez lequel ne correspond pas à un bien public pur :

- a. Une piscine publique,
- b. La recherche
- c. Un pont
- d. Une grande forêt

6. Dans laquelle des situations suivantes avons-nous affaire à un coût externe ?

- a. Des syndicalistes demandent que les salaires des employés dans le secteur de la restauration soient augmentés,
- b. Dans son discours, le maire de la ville annonce qu'il fallait interdire la circulation de voitures dans certaines rues,
- c. Suite à une mauvaise conjoncture internationale, certaines entreprises n'arrivent pas à assurer leurs commandes par manque de matières premières,
- d. Un club de pêche sportive porte plainte contre une entreprise qui déverse dans la rivière des produits chimiques.

7. Compléter : consommation + investissement + exportation = ?

- a. Production,
- b. Production + FBCF,
- c. Production + variation de stock,
- d. Production + importation.

8. Le principe du « multiplicateur » signifie que :

- a. Toute augmentation de la masse monétaire entraîne de l'inflation,
- b. Toute augmentation de l'investissement stimule la demande et donc l'emploi,
- c. Toute augmentation de l'investissement accroît la compétitivité de l'économie,
- d. Toute augmentation de la production engendre un accroissement du revenu.

9. Réaliser une politique budgétaire signifie :

- a. Budgétiser tous les postes d'un programme de dépenses,
- b. Offrir des autorisations de programme,
- c. Agir par un déséquilibre du budget sur la conjoncture économique,
- d. Réussir à tenir son budget : pas trop de dépenses par rapport aux recettes.

10. Parmi ces propositions, laquelle se réfère à la courbe de Laffer :

- a. Les recettes fiscales augmentent à mesure que s'élève le taux de pression fiscale,
- b. À partir d'un taux de pression fiscale, les recettes fiscales baissent,
- c. Les dépenses de l'État augmentent de plus en plus que les augmentations des impôts et recettes fiscales,
- d. Il existe un taux de pression fiscale qui équilibre des utilités publiques souhaitées et les utilités privées désirées.

11. En économie fermée, le multiplicateur de dépenses publiques est :

- a. Égal à $1/(1-c)$,
- b. Égal à $c/(1-c)$,
- c. Égal à $-c/(1-c)$,
- d. De la même forme que le multiplicateur fiscal.

12. En valeur absolue, le multiplicateur fiscal est :

- a. Égal à 1,
- b. Supérieur au multiplicateur budgétaire,
- c. Égal au multiplicateur budgétaire,
- d. Inférieur au multiplicateur budgétaire.

13. Le théorème d'Haavelmo énonce que :

- a. Le multiplicateur de budget équilibré est supérieur à 1,
- b. Toute dépense financée par l'impôt augmente le produit d'un même montant,
- c. Le multiplicateur d'un budget équilibré n'est pas neutre

d. La politique budgétaire déstabilise fondamentalement l'économie,

14. La notion d'effet d'éviction désigne :

a. Le fait que le multiplicateur de dépenses publiques est réduit par la hausse du taux d'intérêt que provoque la relance budgétaire,

b. Un effet inverse à celui attendu,

c. Un effet d'externalité entre les entreprises,

d. L'éviction de l'investissement par la hausse du taux d'intérêt.

15. La politique budgétaire est particulièrement efficace

a. Sous l'hypothèse de flexibilité des prix,

b. Sous l'hypothèse de rigidité des prix, tant que le plein-emploi n'est pas atteint,

c. Tant que l'économie n'est pas au plein-emploi, quelle que soit l'hypothèse de fluctuation de prix retenue,

d. Sous l'hypothèse de plein emploi, même lorsque les prix sont rigides.

16. La condition d'équilibre en économie fermée s'écrit :

a. $Y = C + I + S$,

b. $Y = C + I$,

c. $C = Y + I$,

d. $S = Y + C$.

17. Lequel de ces impôts n'est pas un impôt direct :

a. Impôt sur le revenu,

b. Taxes foncières et impôt sur les sociétés,

c. Taxe professionnelle et cotisations sociales,

d. Taxe sur la valeur ajoutée, sur les produits pétroliers, sur les alcools et les tabacs.

18. Le poids de la fiscalité est mesuré par

a. La part des impôts directs dans le PIB,

b. La pression fiscale (mesurée par la part des impôts directs et indirects dans le PIB),

- c. La part des impôts indirects dans le PIB,
- d. La part des impôts directs dans le total des impôts.

19. Le théorème de l'équivalence Ricardienne démontre l'égalité à terme

- a. De l'épargne de l'investissement,
- b. De l'emprunt et de l'impôt,
- c. Du solde commercial et du solde budgétaire,
- d. Du taux d'intérêt et du taux de change.

20. L'effet boule de neige désigne une situation dans laquelle :

- a. Le taux d'intérêt nominal auquel l'État emprunte pour financer son déficit budgétaire est inférieur au taux de croissance de l'économie,
- b. Le taux d'intérêt nominal auquel l'État emprunte pour financer son déficit budgétaire est égal au taux de croissance de l'économie,
- c. Le taux d'intérêt nominal auquel l'État emprunte pour financer son déficit budgétaire est supérieur au taux de croissance de l'économie,
- d. Le déficit budgétaire engendre des charges financières qui augmentent les dépenses davantage que la croissance n'accroît les recettes.

Corrigé du QCM :

QUESTIONS	REPOSES	QUESTIONS	REPOSES
1	b	11	a
2	c	12	d
3	a	13	c
4	d	14	d
5	a	15	b
6	d	16	b
7	d	17	d
8	b	18	b
9	c	19	b
10	b	20	c

Bibliographie

Grefe X. (1991), Politique économique, Economica.

Grefe X. (1994), Economie des politiques publiques, Dalloz.

Haddar Mohamed. (2006), Macroéconomie, deuxième édition, CPU.

Lowenthal Paul (1993), Economie des finances publiques, Balise, De Boeck.

Mankiw. G. N (2001), Macroéconomie, de Boeck.

Mankiw. G. N. (1998), Principes de l'Economie, Economica.

Pigou.C. (1920), The economics of Welfare, Macmillan, Londres .

Samuelson Paul A et Nordhaus W. D (1995), Macroéconomie, Les éditions d'Organisation.

Stiglitz j. E et Walsh C.E (2001), Principes d'économie moderne, De Boeck.

- - - - -